

Mouvement syndical international: Fusions et contradictions¹

par Rudolf Traub-Merz et Jürgen Eckl

Début novembre 2006, 1700 délégués de 156 pays se sont rencontrés à Vienne pour un événement sans précédent dans l'histoire du mouvement syndical international. Ils ont dissous deux confédérations internationales concurrentes oeuvrant dans le monde entier : la *Confédération Internationale des Syndicats Libres – CISL* [*International Confederation of Free Trade Unions – ICFTU*] et la *Confédération Mondiale du Travail – CMT* [*World Confederation of Labour – WCL*], à affinité religieuse ; et puis, ils ont fondé la *Confédération Syndicale Internationale – CSI* [*International Trade Union Confederation – ITUC*], comprenant 304 fédérations affiliées, réparties dans 156 pays, dans lesquelles 168 millions de travailleurs de par le monde sont syndiqués. Les délégués lors de ce congrès étaient fermement convaincus que la mondialisation des institutions politiques et la mondialisation des affaires et des marchés doivent entraîner la mondialisation des syndicats.

1. La naissance de l'union internationale des syndicats

Tandis que le monde des affaires reprend des forces grâce à la compétition, les travailleurs bénéficient d'une cohésion organisationnelle. La mondialisation du syndicalisme signifie aussi bien leur présence accrue dans le monde entier mais aussi leur représentation par une voix unique. Les délégués à la Conférence de Vienne se sont montrés très enthousiastes.

D'après le Secrétaire Général Guy Ryder, cette fusion est éminemment importante : « Le poids de la responsabilité et de l'histoire repose réellement sur nos épaules. En restant ensemble, unis et forts, la CSI jouera son rôle en construisant plus de justice sociale, plus de liberté, d'égalité et de paix : ces idéaux qui nous ont menés jusqu'au stade actuel et qui nous feront avancer ensemble encore plus loin. »

2. Mettre un terme à près de 100 ans de division

L'histoire du syndicalisme international a été marquée, jusqu'ici, par de longues périodes de division et d'adversité. Abstraction faite de la brève existence de l'*Association Internationale des Travailleurs – AIT* [*International Workingmen's Association – IWA*] fondée sous le leadership de Karl Marx (la Première Internationale, de 1864 à 1876), et qui échoua, victime d'une discorde idéologique entre Marx et Bakounine, les alliances transfrontalières des travailleurs ont suivi, dès le début, deux lignes distinctes d'évolution. Les fédérations internationales étaient alors formées aux niveaux des commerces et des métiers ; à la veille de la Première guerre mondiale, 33 *Secrétariats Professionaux Internationaux – SPI* [*International Trade Secretariats – ITS*] avaient été établis. Bien que le syndicalisme artisanal ait été remplacé par des syndicalismes

1 Traduction et Adaptation : Rabary-Andriamanday Voahanitriniaina et Pascale Haboub

de groupes industriels dans différents pays (vers 1900 en Europe de l'Ouest et en Europe centrale, et à partir des années 30, aux États-Unis), les syndicats industriels ont gardé leurs dénominations originelles (le sigle inapproprié d'ITS) pendant longtemps. Ce n'est qu'en 2002 que les 10 secrétariats syndicaux restants, après leur consolidation, changèrent de nom et adoptèrent une nouvelle appellation : *Global Union Federations – GUF (Fédérations internationales d'organisations syndicales)*. Ce changement de nom a été le résultat de nouvelles lignes d'action; de nos jours, les GUF se tendent à intégrer des normes sociales minimum au sein des sociétés multinationales, dans le but d'obtenir un statut de négociateur, à titre de corps syndical.

Un second axe de développement du syndicalisme au niveau international est lié à l'institution de fédérations internationales dont le rôle serait de servir les centrales syndicales au niveau national. Structures de lobbying dans les centrales, visant plutôt à influencer des politiques gouvernementales et étatiques que de s'engager dans la lutte syndicale quotidienne sur le terrain et le lieu de travail, ces confédérations ont beaucoup plus développé des attitudes de contre-pouvoir par rapport à des lignes idéologiques et des camps politiques au niveau mondial.

La première Internationale représentant les centrales syndicales nationales a été établie en 1913 : la *Fédération Syndicale Internationale – FSI (International Federation of Trade Unions – IFTU)*. La FSI, construite sur des bases social-démocrates et socialistes, était une concurrente de poids, face à l'*Internationale Syndicale Rouge – ISR (Red Trade Union International)* fondée en 1921, émergeant de la révolution d'octobre russe, d'influence communiste, et qui a existé jusqu'en 1937. A partir de 1920, une troisième force concurrente s'est développée sous la forme d'une entité à affinité religieuse : la *Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens – CISC [International Federation of Christian Trade Unions – IFCT]*.

Il y a eu un certain rapprochement entre les trois Internationales syndicales durant la lutte contre le fascisme ; et la formation d'une Internationale syndicale unifiée et unique apparut comme étant une option possible après la Seconde guerre mondiale. La *Fédération Syndicale Mondiale – FSM [World Federation of Trade Unions – WFTU]* a été établie en 1945 ; mais à la dernière minute, les fédérations chrétiennes se sont désistées. Cette Internationale presque unifiée

ne fonctionna que jusqu'en 1949, date à laquelle elle fut victime de la Guerre froide qui avait commencé à cette même période. Sous la conduite des syndicats qui subissaient l'influence de l'Etat soviétique, la FSM a été transformée en une nouvelle Internationale Communiste, tandis que les fédérations à orientation social-démocrate et socialiste la quittèrent et créèrent la *Confédération Internationale des Syndicats Libres – CISL [International Confederation of Free Trade Unions – ICFTU]*. Compte tenu de la confrontation entre les superpuissances États-Unis et URSS, la concurrence entre les systèmes pesait sur les politiques internationales des syndicats, sous différents angles, à partir de ce moment.

On n'assista véritablement à une nouvelle évolution que lorsque le bloc communiste se désagrégea. La WCTU perdit énormément de membres. Actuellement, elle survit en tant que plateforme insignifiante composée de quelques fractions syndicales « orientées vers la lutte des classes », avec la fédération syndicale cubaine comme porte-fanion. La CISL – avec la fédération chrétienne qui intervient de plus en plus en tant que partenaire junior – apparut comme vainqueur incontesté dans cette bataille politique. Mais avec le déclin des adhésions et la diminution des ressources financières, les deux organisations réalisèrent peu à peu que parer séparément à l'avancée du libéralisme économique et à la mondialisation des affaires, n'était pas vraiment une solution avantageuse pour aucune d'entre elles.

La fusion de la CISL et de la CMT à Vienne mit pour la première fois en place une Internationale unifiée de centres syndicaux nationaux. (Rappelons qu'en se transformant en une organisation interreligieuse présentant la multiplicité de ses fronts, la *Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens – CISC* avait changé son nom en *Confédération Mondiale du Travail – CMT*, en 1982). L'unité organisationnelle de cette entité née de la fusion est basée sur la compréhension du fait que cette dernière regroupe toutes les orientations idéologiques et socio-politiques, sous la triple bannière de la globalisation, de l'unitarisme et du pluralisme.

La déclaration du principe mentionnée dans la Constitution de la CSI stipule : « Unitaire et pluraliste, la Confédération est ouverte à l'affiliation des centrales syndicales démocratiques, indépendantes et représentatives, respectant leur autonomie et la diversité de

leurs sources d'inspiration, ainsi que leurs formes d'organisation. »

Pour la première fois, les critères d'adhésion basés sur les idéologies et les convictions religieuses ne sont plus applicables – et l'unité se fonde sur l'attitude non-partisane.

3. L'unité est-elle possible aussi bien aux niveaux régional que national?

Grâce à la fusion des deux confédérations mondiales, toute séparation au niveau régional devient superflue. Déjà en 2007, il est prévu de tenir un Congrès visant à créer des structures régionales de la CISL et de la CMT. Aux Amériques, CISL-ORIT et CLAT planifient leur fusion ; en Asie, CISL-ORAP et BATU, et en Afrique, CISL-ORAF et ODESTA suivent la tendance. Des problèmes importants continuent à entraver la démarche. En effet, des cultures syndicales divergentes se côtoient et les responsabilités juridictionnelles ne coïncident pas toujours. Ceci concerne surtout l'Amérique latine, où l'opposition à la fusion continue de prévaloir, en particulier au sein du CLAT. Mais, en même temps, un grand nombre d'organisations de la région, importantes et jusqu'ici indépendantes, pourraient être acquises à la cause du processus de fusion.

De plus, des tensions apparaissent depuis que les forces syndicales régionales essaient d'utiliser cette réforme organisationnelle majeure pour gagner du terrain vis-à-vis du siège ; tandis que la CSI à Bruxelles – tout comme La CISL, auparavant – s'évertue à contenir le degré d'autonomie en bloquant les processus d'acquisition de projet et d'allocation de ressources qui avaient été garantis par le passé : le but étant de laisser une plus grande possibilité de contrôle à la structure principale. En outre, les sous-structures régionales ont besoin de se mettre d'accord sur les structures administratives et les procédures électorales ; elles doivent négocier entre elles le siège de la nouvelle organisation et désigner de manière consensuelle les dirigeants à affecter aux divers postes. Mais, puisque les institutions centrales sont parvenues à un consensus en la matière, rien ne laisse supposer que cela ne puisse se faire au niveau régional. Cependant, la création de la CSI est supposée représenter plus qu'une simple fusion de groupements auparavant séparés. Elle représente également l'espoir

d'obtenir l'affiliation d'organisations syndicales qui, jusque-là, étaient séparées. Ce qui augmenterait ainsi le degré de représentativité, de légitimité et le pouvoir de négociation de la nouvelle entité créée. Quelques fédérations nationales qui avaient gardé leurs distances vis-à-vis des deux organisations précédentes se sont en fait immédiatement ralliées, juste à l'issue du Congrès de création de la CSI ; elles comprennent la CGT française, le centre national colombien CUT, le CTA de l'Argentine, l'OPZZ polonais et le GEFONT du Népal. On s'attend à ce que d'autres syndicats auparavant caractérisés comme communistes et non-alignés rejoignent la CSI, ce qui ajouterait des points importants aux enjeux de l'organisation.

La fin de la dispute idéologique sur le plan international pourrait même rassembler certaines fédérations nationales précédemment hostiles entre elles. Des négociations en vue d'une fusion sont en cours dans divers pays : il s'agit, en général, de plusieurs petites organisations face à une autre, plus grande et dominante par sa force. Ainsi, par exemple, en Afrique du Sud (Fedusa, Nactu et Consawu, mais pas encore COSATU) et au Brésil (CGT et le CAT chrétien, avec quelques groupes de Força Sindical, mais pas encore le CUT), tandis que les trois principales centrales nationales au Pakistan ont fusionné pour former la *Fédération des travailleurs pakistanais (Pakistan Workers' Federation)*. En Corée du Sud, des syndicats organisés au sein d'entreprises ont fusionné au niveau industriel pour augmenter leur pouvoir de négociation ; et les secteurs du métal et du transport ont déjà effectué d'énormes progrès en vue du développement de syndicats au sein du secteur industriel.

Face à cette nouvelle tendance à surmonter la fragmentation et à gagner à nouveau du poids dans les négociations, grâce à une force organisationnelle, beaucoup s'étonnent de voir le mouvement syndicaliste américain prendre une toute autre direction. La fusion entre *l'American Federation of Labour – AFL (Fédération américaine du travail)* et *le Congress of Industrial Organizations – CIO (Congrès des organisations industrielles)* avait bien fonctionné pendant 50 ans, avant le départ, en Août 2007, de sept principaux syndicats comprenant 6 millions de membres, qui quittèrent l'entité pour former le *Change to Win Federation – CTW (ou Fédération « Changer pour Gagner »)*. Cette séparation représentait plus qu'une énorme perte de ressources, occasionnée par la réduction

d'environ un tiers de ses membres, pour l'AFL-CIO ; elle fit craindre à chacune des organisations que les groupes rivaux n'en viennent à appliquer des stratégies d'organisation concurrentes, visant à attirer les membres des autres, et se paralysant ainsi réciproquement sur le plan politique. Mais finalement, la CTW a strictement agi dans les limites de ses compétences juridictionnelles ; si bien qu'une concurrence pacifique entre les deux organisations pourrait même plutôt revitaliser le mouvement syndical américain qui avait beaucoup ralenti pendant ces deux dernières décades (cp. Richard W. Hurd, *Duelling Federations: U.S. Labor in 2006*. FES-Fokus Amerika, no. 6, 2006).

C'est la question du syndicalisme chinois qui reste le plus grand point d'interrogation. Avec environ 150 millions de membres, la *All-China Federation of Trade Unions-ACFTU* (*Fédération des syndicats de toute la Chine*), à elle seule, comprend presque autant de membres que la CSI toute entière. En somme, il n'est pas exclu qu'une nouvelle force syndicale rivale intervienne au niveau international dans ce processus. Tant que l'ACFTU est maintenue sous contrôle et tutelle politique, elle est susceptible d'être assujettie aux directives émanant du Gouvernement chinois, pour être ainsi préparée à utiliser ses contacts internationaux avec d'autres syndicats en vue de construire une nouvelle alliance internationale. L'Afrique, et particulièrement la coopération avec l'*Organisation de l'Unité Syndicale Africaine – OUSA* [*Organisation of African Trade Union Unity – OATUU*], pourrait devenir, dans ce contexte, un cas d'exemple. Les opinions divergent, en conséquence : ainsi, la CSI ne reconnaît pas l'ACFTU comme étant un syndicat indépendant et garde ses distances vis-à-vis de cette dernière, tandis que d'autres, incluant certains GUF, sont activement engagées en Chine, dans l'espoir que l'ACFTU coupe petit à petit ses connections étroites avec le gouvernement et se transforme en un véritable corps syndical autonome, représentant les travailleurs chinois. L'élection ou la non-élection d'un délégué chinois pour siéger dans le Groupe des Travailleurs au sein du Conseil d'administration de l'*Organisation Internationale du Travail – OIT* [*International Labour Organisation – ILO*] en 2008 pourrait être déterminant dans le règlement de cette importante question.

4. CSI et CES en parallèle – L'Europe gardera-t-elle son rôle particulier?

La *Confédération Européenne des Syndicats – CES* (*European Trade Union Confederation – ETUC*), géographiquement orientée vers l'Union européenne, a été autonome depuis sa création en 1973 ; elle a été à l'origine de la dissolution de l'organisation régionale européenne CISL-ORE par la CISL. Le dualisme qui en résulta était dû au fait que les syndicats nationaux dans les pays européens aient maintenu leur adhésion au sein de la CISL. Ainsi, tandis que le sommet de l'organisation dispose de structures régionales en Asie (CISL-ORAP), en Afrique (CISL-ORAF) et en Amérique (CISL-ORIT), une organisation régionale indépendante s'est développée dans une des régions centrales.

La CES explique son rôle particulier en invoquant la situation unique de l'UE: « Nous négocions de manière autonome les conditions de travail de dizaines de millions de travailleurs. Notre tâche est une action pratique. Nous sommes en train de créer un espace européen de négociation ... » (John Monks, Secrétaire Général de la CES, lors de son discours au Congrès de création de la CSI)

L'intégration européenne a créé un cadre institutionnel particulier avec lequel une organisation purement régionale, politiquement intégrée dans la CISL, pourrait s'arranger difficilement. De plus, l'autonomie de la CES a donné aux membres de la CMT et aux organisations communistes, incluant la CGIL italienne, la CC.OO espagnole, le CGTP portugais et finalement la CGT française, la possibilité de s'affilier ; à la fin des années 70, ces nouveaux membres ont déjà pu contribuer à réduire la division au sein du mouvement des travailleurs en Europe. Cette division a ainsi été surmontée dans les années 90, bien longtemps avant que la nouvelle tendance d'unification ne s'installe enfin au niveau mondial en 2006.

60% à 80% des revenus de la CES ne proviennent pas des contributions des membres, mais de projets financés par la Commission européenne. C'est uniquement grâce à la coopération avec la CES que la CISL, et également la CSI, ont directement accès aux fonds de l'UE. Les membres affiliés européens paient intégralement leurs droits à chacune des deux organisa-

tions ; cependant les droits à payer à la CISL / CSI sont généralement plus élevés, compte tenu de divers suppléments de solidarité.

L'autonomie organisationnelle nécessitait une division du travail exigeant constamment des compromis difficiles entre la CES et la CISL, particulièrement sur les questions touchant les intérêts européens en matière de commerce extérieur. En effet, la CES présentait un profil plutôt protectionniste, tandis que la CISL devait rester solidaire avec les syndicats des pays en voie de développement. Même le débat sur les Accords de Partenariat Economique – APE [Economic Partnership Agreements – EPA] entre l'Union Européenne et les pays ACP semblait être, au début, une répétition de ce phénomène ; mais, entre temps, la CSI et la CES, de commun accord avec les syndicats des pays ACP, ont essayé de développer une plateforme commune.

Dans ce contexte, le Congrès de création de la CSI a engagé une autre réforme qui pourrait apporter un nouvel élan aux relations parfois tendues entre les structures européennes et celles des syndicats dans le monde. Le *Pan-European Regional Council – PERC (Conseil régional pan-européen)* a vu le jour lors de l'Assemblée convoquée en vue de sa création à Rome, le 19 mars 2007. La CSI s'est finalement dotée d'une organisation régionale européenne qui s'étend de Lisbonne à Vladivostok, et ceci sous la pression des syndicats de l'Europe de l'Est, en particulier de la FNPR de la Russie, non-représentés au sein d'une CES orientée vers l'Europe et qui ne bénéficiait, en fait, d'aucune représentation régionale auparavant.

Cependant, on n'assistera pas à une dissolution de la CES ; de fait, deux centres européens coexistent désormais et ce, en dépit de liens étroits caractérisés par la nécessité, à un niveau personnel, de coordonner leurs activités, dans un processus difficile de partage des responsabilités. La CES continue de se concentrer sur les questions liées à l'UE, tandis que la CSI-PERC s'investit dans les aspects importants pour l'Europe en tant qu'entité globale. La recherche de solution aux problèmes d'ordre juridique qui résultent de cette situation a engendré une formule salutaire: en effet, pour une période de transition dont la date limite n'a pas été fixée, le Secrétaire Général de la CES exercera également en parallèle la fonction de Secrétaire général de l'CSI-PERC.

Dans le même temps, un accord à l'amiable a été tacitement passé, de manière à ce que le Président du PERC, qui est actuellement le Président de la FNPR russe, soit originaire d'un pays non-membre de l'UE. Seul le temps – et la pratique – pourront dire si cette construction est ou non viable.

5. Des fusions auront-elles également lieu au sein des GUF?

Dans la foulée des fusions à grande échelle qui se sont succédées parmi les syndicats allemands et qui ont abouti à la création de Ver.di, IG BCE et IG BAU, entre autres, des discussions ont été abordées sur l'opportunité ou non des fusions parmi les GUF. La nécessité de fusionner se fait particulièrement ressentir chez certaines Internationales, étant donné leurs ressources financières limitées. Elles sont tout simplement trop faibles pour des opérations financièrement viables et saines, en tant qu'organisations autonomes essayant de promouvoir la solidarité. En conséquence, les arguments favorables aux fusions sont fortement inspirés par l'espoir d'une réduction des coûts. Cela semble réalisable si les infrastructures relatives aux bureaux et aux personnels sont partagées au plan mondial.

Deux des plus grandes Internationales, la *Fédération Internationale des Organisations des travailleurs de la Métallurgie – FIOM [International Metalworkers' Federation – IMF]* et l'*Union Network International – UNI (Internationale des réseaux de syndicats du secteur des services)*, peuvent, en quelque sorte, servir de « centre de permanence ». Il est tout à fait concevable qu'un grand syndicat industriel mondial évolue pour devenir un GUF unique de manufacturiers, rassemblant la FIOM, l'*International of Chemical, Energy and Mine-workers – ICEM (Fédération internationale des syndicats des travailleurs de la Chimie, de l'Energie, des Mines et des industries diverses)*, la petite *Internationale des travailleurs du textile – FITTHC (International Textile Garment and Leather Workers' Federation – ITGLWF)*, et peut-être aussi l'*Internationale des travailleurs des bâtiments et du bois – FITBB (Building and Wood Workers' International – BWI)*. Un groupe de travail peut effectuer des arrangements pour tester la viabilité d'une telle structure. Il est également concevable que de plus petites GUF puissent bientôt se trouver une place au sein de l'UNI. Le temps presse pour l'*In-*

ternationale des travailleurs du textile : elle a l'intention de renoncer à son autonomie vers la fin 2009 et cherche actuellement des partenaires adéquats.

En plus du débat sur les fusions, la plupart des GUF ont un « problème Europe » spécifique. Ils reproduisent dans leur essence la contradiction entre la représentation des intérêts européens et les exigences de solidarité qui prévalent au sein de leurs rangs, dans le monde entier. *L'European Metalworkers' Federation – EMF (Fédération des travailleurs métallurgiques européens)*, par exemple, n'est pas affiliée à la *Fédération internationale des organisations des travailleurs de la métallurgie – FIOM (International Metalworkers' Federation-IMF)* et il n'y a presque pas de coopération entre elles. La préoccupation principale de l'EMF reste encore très liée aux intérêts de ses grands membres affiliés et principaux contributeurs, et c'est également le cas de ses consœurs européennes.

Etant donné qu'il s'agit d'une affiliation volontaire, les « superstructures » hiérarchiques ne sont adaptées aux processus stratégiques internationaux des syndicats que dans une certaine mesure. Par conséquent, leur capacité d'action dépend toujours de leur capacité à réussir la recherche d'un consensus. Et c'est également le cas des relations entre les organisations internationales elles-mêmes. On ne peut généralement imposer des sanctions que lorsque ces dernières constituent effectivement (et strictement) des réponses sans équivoque aux exigences et conditions stipulées dans les statuts, puisque l'affiliation, contrairement au modèle soviétique, n'est pas obligatoire. La seule option qui reste est le retrait des fonds, mais il y a également des limites à cette action, et pas seulement en Europe. Bien que les fonctions de coordination soient déléguées à un niveau « supérieur », leur succès dépend encore et toujours de la bonne volonté des autres niveaux à se soumettre à cette coordination.

6. Coopération CSI – GUF: l'instauration d'un Conseil des « Global Unions »!

Le Congrès de création à Vienne a pris une décision en faveur d'une autre réforme organisationnelle, notamment l'instauration d'un *Council of Global Unions – CGU*, en réponse au fait que les fédérations des branches d'activité et les fédérations des centrales nationales agissent souvent indépendamment les unes des autres.

Le *Conseil des Global Unions* comprend les 10 Internationales sectorielles des GUF, la CSI et le TUAC, qui est la *Commission Consultative Syndicale auprès de l'OCDE [Trade Union Advisory Council at the OECD]*. Alors qu'auparavant, seules les GUF se rencontraient pour des consultations informelles, la CSI et le TUAC sont maintenant parties prenantes dans la procédure. Cependant, l'idée n'est pas seulement de rassembler plus de participants prêts à s'impliquer au sein du Council of Global Unions mais de mettre en place un cadre plus unifié pour les efforts de coordination. On planifie, par exemple, l'introduction de règles de procédure régissant la conférence annuelle, ainsi que l'instauration d'un comité de coordination élu, qui déterminera le cours général des actions. Plus important, un budget sera adopté pour financer des campagnes collectivement approuvées et sollicitant la participation de tous.

Un nouveau poste sera créé, pour gérer le bureau de manière à octroyer au Conseil un petit secrétariat qui l'aiderait dans ses actions.

Ce fut la taille de l'administration requise qui provoqua les critiques émises par certains représentants des GUF, soucieux de préserver leur autonomie. En fait, la *Fédération Internationale des Organisations des travailleurs de la Métallurgie – FIOM (International Metalworkers' Federation – IMF)* resta complètement en dehors des consultations, arguant du fait qu'il s'agissait, pour reprendre les termes de Marcello Malentacchi, Secrétaire général de l'IMF, d'un processus principalement axé sur les structures, et qui ne prend pas suffisamment en compte les questions de fond. Il refusa, par conséquent, de ratifier l'accord et prit part à la réunion de création du Conseil, les 9 et 10 janvier 2007, uniquement en tant qu'observateur.

Face à cette opposition plus ou moins marquée de certains représentants des GUF, il était donc hors de question d'espérer un consentement rapide entre les parties prenantes, pour obtenir plus d'accords communs et d'implications communes au sein des diverses organisations. Le budget servant à financer les opérations courantes des bureaux de liaison communs à Washington et à Hong Kong provient encore de contributions volontaires, en 2007. Des règles budgétaires plus contraignantes sont prévues pour être mises en place l'année prochaine.

En réalité, ce qui compte vraiment, c'est le fait que la coopération, qui s'était installée auparavant de manière informelle, a maintenant été remplacée par un processus permanent de coordination. Et ceci est indispensable, étant donné la répétition et la duplication des projets. Ainsi, par exemple, presque chaque GUF gère son propre projet de lutte contre le VIH / Sida en Afrique, sans aucune coordination avec ses consoeurs. Toute personne concernée devrait pourtant reconnaître qu'aucune campagne collectivement convenue, telle que le « World Action Day » (Jour de l'Action Mondiale), ne peut être menée sans étroite coopération.

Le programme d'action annuel et son financement, et particulièrement l'adoption d'une position commune face à l'ACFTU chinois, démontreront si le *Global Council* est capable ou non de prendre des décisions consensuelles. A ce stade, le Conseil devra amorcer un nouvel équilibre, ou se mettre d'accord sur une nouvelle forme de coexistence, entre les intérêts des GUF qui sont clairement focalisés sur les entreprises transnationales, d'une part, et sur la perspective de gouvernance globale de la CSI, d'autre part.

7. Quelle est l'attitude des Organisations internationales qui font la Promotion de la Solidarité?

Fragmentés, sans orientation globale, concernés uniquement par leur propre agenda: ainsi sont décrits par la CSI les programmes actuels d'aide aux syndicats. Il est clair que le financement de l'aide internationale en faveur des syndicats ne provient pas en premier lieu des droits d'adhésion et qu'il n'est pas non plus administré de manière centrale par les fédérations internationales des syndicats. Sans considération pour ces dernières, les ministères chargés de l'aide au développement poursuivent leurs propres priorités nationales et mettent des fonds à la disposition de projets des *Solidarity Support Organisations – SSOs (Organisations de promotion de la solidarité)* dans le cadre de la coopération nationale ou, souvent même, bilatérale. Mais bien que les actions ainsi menées reflètent une grande cohérence pour chaque bailleur de fonds pris individuellement, la somme totale des mesures d'aide ne traduiront pas nécessairement une tendance politiquement durable.

Et c'est bien ce que la CSI se propose de changer! L'Assemblée constitutive avait opté, dans les engagements qu'elle avait pris et traduits dans ses statuts, pour une démarche orientée vers la recherche d'une stratégie mondiale cohérente de coopération au développement.

C'est une tâche herculéenne. Aucun accord n'avait été établi, jusqu'ici, sur la manière de prioriser des projets syndicaux, la façon de les mettre en oeuvre, dans quel pays, dans quelle région et avec quels types d'organisation. Et c'est ce que la CSI a l'intention de faire. Selon ses propres estimations, quelque 200 sur un total de 304 affiliés ont besoin d'appui international : c'est également ce que la CSI se propose de coordonner. Beaucoup d'éléments manquent encore pour mener à bien des actions coordonnées : pas de cadre de référence commun des objectifs partagés, pas de mécanisme de gestion ou de surveillance, pas de procédure d'évaluation des résultats obtenus. Il serait actuellement utopique de penser obtenir des contributions à partir des sources nationales pour les placer dans un fonds commun au profit des campagnes de solidarité de la CSI.

La requête de la CSI en faveur d'une action coordonnée arrive ainsi sous la forme d'une version « allégée » Des groupes d'action mondiaux travaillent de pair avec les SSO pour formuler des principes destinés à régir des régions à thèmes essentiels ou prioritaires. Ensuite, le *Council of Global Unions* les révisera et les adoptera éventuellement comme lignes directrices pour la définition de stratégies communes. Dans la foulée de la fusion, des tâches spécifiques seront assignées aux organisations régionales de la CSI. De concert avec toutes les parties prenantes, ces organisations régionales sont censées préparer des études par pays pour analyser les défauts et les lacunes des syndicats nationaux ; elles sont également censées identifier les principales régions susceptibles d'être concernées par des programmes d'aide. La mise en oeuvre de toutes ces actions aboutirait à une plateforme permettant aux diverses parties prenantes d'accéder aux informations et soit de délimiter ou de coordonner leurs projets. La participation est volontaire ; en fait, outre la persuasion ou la pression morale, aucun autre mécanisme ne semble envisageable pour persuader des bailleurs de fonds individuels à changer leur approche et à se détourner de certaines régions qui reçoivent déjà beaucoup d'aide, pour se déplacer vers celles qui en manquent.

A partir du moment où la CSI organise des consultations directes et que les structures régionales interviennent sur la base d'études par pays incluant des plans d'action, certaines confusions peuvent être évitées. La réussite ne viendra pas d'un jour à l'autre. La CSI s'est donnée le temps d'agir jusqu'en 2010, au moins, pour produire quelques résultats tangibles : c'est à ce moment-là, en effet que son Secrétaire général devra livrer son rapport sur la progression du travail, lors du prochain congrès.

8. Résumé

D'un point de vue organisationnel, les syndicats mondiaux ont réussi à initier une réforme essentielle au Congrès de création de la CSI. Mais ce processus n'est pas encore achevé et doit évoluer vers son prochain stade : les fusions des organisations régionales. Les relations entre la CSI et la CES continuent à présenter un caractère particulier. PERC, avec son mélange institutionnel, ne sera qu'une solution intermédiaire, puisqu'elle représente l'intention d'une structure européenne régionale visant à aider la CSI, aussi bien que la CES, en contribuant à soutenir l'existence parallèle de syndicats, aussi bien au niveau de l'UE qu'au niveau de la structure internationale. Enfin, quelques efforts sont nécessaires pour renforcer la coopération entre la CSI et les GUF sur le plan institutionnel et pour fusionner les dix *Global Unions* en organisations plus importantes et plus viables économiquement.

Sur le plan organisationnel, le mouvement syndical international n'a jamais été aussi uni que maintenant.

Cependant, l'union ne fait la force que si elle est pratiquée dans des actions conjointes. Il est impératif que le nombre d'adhésions augmente, que l'état financier s'améliore et que l'on passe à la mise en oeuvre de campagnes communes. Il reste encore à voir si le point crucial a effectivement été le Congrès de création de la CSI. En tout état de cause, il a certainement donné un élan important au renforcement du syndicalisme international.

Références bibliographiques sur l'Histoire du Mouvement des Travailleurs

Heinz Bendt, *Worldwide Solidarity: the activities of the global unions in the era of globalisation*. FES: Global Union Policy, Bonn 2006.

Tabakow, Robert and Brigitte Pellar, *Another Way of Globalization. The international structures of trade union movement and its history*. Publisher: Verlag Kammer fuer Arbeiter und Angestellte fuer Wien-AK-Vienna, Vienna 2006.

A propos des auteurs:

Dr. Jürgen Eckl est Chef de Département pour les syndicats non-européens et les organisations internationales à la Confédération syndicale allemande DGB;

Dr. Rudolf Traub-Merz est actuellement Coordinateur du Programme Syndical Mondial à la Fondation Friedrich Ebert.

Friedrich-Ebert-Stiftung, Internationale Entwicklungszusammenarbeit, Globale Gewerkschaftspolitik
Friedrich-Ebert-Stiftung, Département pour la Coopération Internationale, Programme Syndical Mondial
Friedrich-Ebert-Stiftung, Division for International Cooperation, Global Trade Union Program
Godesberger Allee 149, 53175 Bonn, Fax: 0228 883-575

Sie finden die Kurzberichte zum Herunterladen auf <http://www.fes.de/gewerkschaften>

Les articles sont téléchargeables sur le site <http://www.fes.de/gewerkschaften>

To download the briefing papers please use: <http://www.fes.de/gewerkschaften>

Dr. Rudolf Traub-Merz, Tel: 0228 883-582; e-mail: Rudolf.Traub@fes.de

Lisette Klöppel, Tel. 0228 883-517, e-mail: Lisette.Kloeppe@fes.de